
AVIS PUBLIC

Modification au calendrier des séances 2020 pour la séance du mois septembre 2020

Avis public vous est par les présentes donné par la soussignée Manon Lemaire de la susdite municipalité,

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE ledit calendrier adopté le 9 septembre 2019 pour l'année 2020 (résolution 204.09.2019);

QU'il : y aura une modification au calendrier des séances 2020 pour la séance du mois de septembre 2020;

QUE : la séance ordinaire du mois de septembre 2020 aura lieu le **lundi 21 septembre 2020, à 20 heures, à la salle du conseil au 319, rue Principale**

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 3^e jour du mois septembre 2020



Manon Lemaire
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Manon Lemaire, directrice générale / secrétaire-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **LA MODIFICATION D'UNE DATE DE SÉANCE DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2020** aux endroits prévus à cette fin le 3 septembre 2020 entre 11 h et 16 h conformément à la Loi.



Manon Lemaire
Directrice générale / secrétaire-trésorière